

Contribution aux écoles publiques

- Frais de scolarité facturés aux communes hors CC ayant des élèves dans les écoles intercommunales :
- Frais de scolarité 2020 : 296€ par élève
- Frais de scolarité 2021 : 298€
- Frais de scolarité 2022 : 307€
- Frais de scolarité 2023 : 326€
- Frais de scolarité 2024 : 350€ pour les élèves des écoles primaires et 1354€ pour les élèves de maternelle

Contribution aux écoles privées

• Effectif 2023/2024 pour les écoles privées sous contrat, <u>192 élèves</u> sur le territoire communautaire :

118 en primaire74 en maternelle

CONTRIBUTION ST JOSEPH :

33 élèves en maternelle = 1 354€ x 33 = 44 682€ 59 élèves en primaire = 350€ x 59 = 20 650€ Total de <u>65 332€ en 2024</u> pour 33 384€ en 2023

CONTRIBUTION LA BRESSOLE :

33 élèves en maternelle = 1 354€ x 41 = 55 514€ 59 élèves en primaire = 350€ x 59 = 20 650€ Total de **76 164€ en 2024** pour 34 230€ en 2023

Contribution au SMTBV

Contribution 2024 au SMTBV :

La contribution appelée par le SMTBV est de 126 250,90€ dont

- 58 831,59€ pour le financement de l'investissement
- 67 419,31€ pour le financement du fonctionnement.

La contribution est financée par la taxe GEMAPI prélevée chaque année.

Participation du Conseil Départemental au déficit de la restauration scolaire

Comme chaque année, le Conseil Départemental verse une subvention équivalente au montant du déficit lié à la restauration scolaire des collégiens.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention pour cette participation de 150 000€, ainsi que l'avenant qui sera acté en fin d'exercice pour le versement du solde.

Tarif restauration scolaire pour les collégiens

Il est proposé pour la restauration des collégiens de caler le tarif à hauteur de celui qui sera acté en assemblée plénière par le Conseil Départemental le 27 juin prochain.

Carte restauration pour les collégiens

Proposition de pouvoir renouveler la carte une fois par an gratuitement

PERSONNEL

• 5° Rapport Social unique 2022 :

Depuis le 1er janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir un Rapport Social Unique (RSU) annuel, au titre de l'année écoulée, et le présenter au Conseil Communautaire. Celui-ci vient remplacer le « Bilan social » qui s'opérait tous les deux ans.

Ce document donne une vision globale et synthétique de la situation en matière de ressource humaine de la collectivité. S'agissant de la troisième année, il peut être fait des analyses par item.

• Les effectifs au 31 décembre 2022

	2022	2021	2020
fonctionnaires	110	115	122
Contractuels Permanents	08	14	08
CDD	118	99	83

• Répartition par filière :

filières	2022	2021	2020
administrative			
titulaires	10 %	10%	11 %
contractuels	63 %	43%	25%
technique			
titulaires	58 %	58%	61%
contractuels		7%	13%

• Répartition par filière suite :

filières	2022	2021	2020
culturelle			
titulaires	4 %	3%	3%
contractuels		7%	
sportive			
titulaires	2 %	2%	2%
contractuels		7%	

• Répartition par filière suite :

filières	2022	2021	2020
Médico/sociale			
titulaires	11 %	16%	15%
contractuels	13 %	7%	25%
Animation			
titulaires	15 %	10%	8%
contractuels	25 %	29%	38%

Répartition par catégorie :

catégorie	2022	2021	2020
A	8 %	8%	5%
В	11 %	10%	10
С	81 %	82%	85%

• Répartition par genre :

	2022	2021	2020
fonctionnaires			
- femmes	68 %	70%	70%
- hommes	32%	30%	30%
contractuels			
- femmes	38 %	64%	75%
- hommes	62 %	36%	25%

Répartition par agent à temps complet/non complet :

	2022	2021	2020
Temps Complet			
fonctionnaires	68 %	70%	68%
contractuels	100 %	79%	63%
Temps Non Complet			
fonctionnaires	32 %	30%	32%
contractuels	0	21%	37%

Répartition par agent à temps plein ou à temps partiel :

	2022	2021	2020
Temps Plein			
fonctionnaires	93 %	91%	93%
contractuels	100 %	100%	100%
Temps Partiel			
fonctionnaires	7 %	9%	7%
contractuels			

• Répartition âge moyen des agents :

	2022	2021	2020
fonctionnaires	48,86	48,93	48,73
	ans	ans	ans
Contractuels	45	45,71	50 ans
permanents	ans	ans	
CDD	36,10	33,91	35,93
	ans	ans	ans

• Absences :

	2022	2021	2020
Motif	19,7	27,2	27,5
médical	Jours/agent	jours/agent	jours/agent
Accident travail	07	11	15
	accidents	accidents	accidents

• Zoom sur la maladie ordinaire

	fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents
Absents	61 %	75 %	60%
pour			
maladie			
ordinaire			

• Zoom sur la longue maladie, disponibilité d'office, grave maladie, et maladie longue durée

	fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents
Agents Absents	1 %	13 %	1%

Modification du tableau des effectifs

Création CDD 3 ans Educatrice de Jeunes Enfants

Modification RIFSEEP

Intégration du cadre d'emploi des Ingénieurs

AGRICULTURE

Taurinya

Préemption 9 parcelles avec révision de prix

Prix de la vente 28.000 € Prix préemption 13.000 €



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Attribution du lot 10 ZAE VENTA FARINES DE VINCA

Nom du l'entreprise : SARL TRAMONTAGNE

<u>Origine géographique</u>: Mosset

Activité : Pose de clôtures agricoles dans le sud de la Fra

83)

<u>Motivation</u>: Impossibilité d'agrandir leur surface actuelle de stockage de machines et matériel en raison du développement de leur activité. Difficulté de livraison. Souhait de se rapprocher de la RD 66 pour baisser leur coût de transport de marchandises et de déplacement professionnel.

Emploi: 2 emplois maintenus

<u>Informations complémentaires</u> : Projet de pose de panneaux PV sur le bâtiment

Le comité de sélection réuni le 5 juin 2024 a émis un avis favorable sur cette candidature.

La commission développement économique consultée le 6 juin 2024 a émis un avis favorable pour l'attribution du lot 10 de la ZAE venta Farines de Vinça à la Sarl TRAMONTAGNE



TRAMONTAGNE Clôtures high tensile agricoles & industrielles









Attribution du lot 14 ZAE VENTA FARINES DE VINCA

Nom du l'entreprise : SAS SOLARINE

Origine géographique : Vinça

Activité : Installateur de panneaux photovoltaïques

<u>Motivation</u>: Besoin d'une surface plus importante pour stocker leur matériel.

Création d'un show-room et rapprochement de la RD 66

<u>Prévision d'embauche</u>: 5 personnes

<u>Informations complémentaires</u> : Souhait de proposer sur site de la fourniture d'électricité en autoconsommation collective

Le comité de sélection réuni le 5 juin 2024 a émis un avis favorable sur cette candidature.

La commission développement économique consultée le 6 juin 2024 a émis un avis favorable pour l'attribution du lot 14 de la ZAE venta Farines de Vinça à la SAS SOLARINE







Changement du nom de la SCI pour l'acquisition du lot 12 au profit des Charpentes du Conflent

Le 28 septembre 2023 le conseil communautaire de la communauté de communes a validé l'acquisition du lot 12 par la SCI LE TRIANGLE pour le compte des Charpentes du Conflent.

Cette dernière a souhaité modifier le nom de la SCI pour l'acquisition de la parcelle via une nouvelle SCI : La SCI DODECAEDRE.

La commission développement économique, consultée le 6 juin 2024, a émis un avis favorable au changement de nom de la SCI pour l'acquisition du lot 12 de la ZAE de Vinça.

A savoir acquisition via la SCI DODECAEDRE en lieu et place de la SCI LE TRIANGLE.







OPAH 2 - ORT

M. CASTILLO Philippe 3 route de Mariailles – 66820 CASTEIL

<u>Travaux : Travaux d'adaptation à domicile</u> (propriétaire occupant)

Montant des travaux HT : 15 564,09 €

Montant des travaux HT retenus : 15 564,09 €

Montant des travaux TTC : 17 120,50 €

Montant subv. ANAH 70 % : 10 895,00 €

CD 66 : 1 200,00 €

Montant subv. CCCC: 1 500,00 €

Mme TOURON Michèle

9 Cae de la Casa de la Vila – 66320 FINESTRET

<u>Travaux : Travaux d'adaptation à domicile</u> (propriétaire occupant)

Montant des travaux HT : 3 575,00 €

Montant des travaux HT retenus : 3 575,00 €

Montant des travaux TTC : 3 771,63 €

Montant subv. ANAH 70 % : 2 503,00 €

Aide Anah écrêtée : 1 071,00 €

CD 66 : 1 200,00 €

Mme HERBERT Paulette
 34 boulevard Clémenceau, apt 211, bât. 2 –
 66820 VERNET-LES-BAINS

<u>Travaux : Travaux d'adaptation à domicile</u> (propriétaire occupant)

Montant des travaux HT : 2 862,71 €

Montant des travaux HT retenus : 2 862,71 €

Montant des travaux TTC : 3 148,98 €

Montant subv. ANAH 70 % : 2 004,00 €

CD 66 : 1 200,00 €

Montant subv. CCCC: 1 500,00 €

Mme CONSTANS Marie-Thérèse
 1 rue de l'Eglise – 66500 CONAT

<u>Travaux : Travaux d'adaptation à domicile</u> (propriétaire occupant)

Montant des travaux HT : 6 336,36 €

Montant des travaux HT retenus : 6 336,36 €

Montant des travaux TTC : 6 970,00 €

Montant subv. ANAH 70 % : 4 435,00 €

CD 66 : 1 200,00 €

 Mme BURLOT Valérie
 11 boulevard Lambert Violet – 66820 VERNET-LES-BAINS

<u>Travaux : Travaux d'amélioration énergétique</u> (propriétaire occupant)

Montant des travaux HT : 35 593,05 €

Montant des travaux HT retenus : 35 593,05 €

Montant des travaux TTC : 37 550,67 €

Montant subv. ANAH 60 % : 21 356,00 €

CD 66 : 2 000,00 €

Montant subv. CCCC: 1 000,00 €

Mme GILLET Asuncion
 rue de Bohère – 66500 RIA-SIRACH

<u>Travaux : Travaux d'adaptation à domicile</u> (propriétaire occupant)

Montant des travaux HT : 7 894,79 €

Montant des travaux HT retenus : 7 894,79 €

Montant des travaux TTC: 8 329,01 €

Montant subv. ANAH 50 % : 3 947,00 €

CD 66 : 1 200,00 €

Mme FAIRET Josiane
 27 rue du Pérou – 66500 PRADES

<u>Travaux : Travaux d'adaptation à domicile</u> (propriétaire occupant)

Montant des travaux HT : 6 220,00 €

Montant des travaux HT retenus : 6 139,50 €

Montant des travaux TTC : 6 842,00 €

Montant subv. ANAH 50 % : 3 070,00 €

CD 66 : 1 200,00 €

Montant subv. CCCC : 1 500,00 €

Mme FAIRET Josiane
 27 rue du Pérou – 66500 PRADES

<u>Travaux : Travaux d'amélioration énergétique</u> (propriétaire occupant)

Montant des travaux HT : 42 178,76 €

Montant des travaux HT retenus : 33 749,18 €

Montant des travaux TTC : 44 779,79 €

Montant subv. ANAH 60 % : 20 250,00 €

CD 66 : 2 000,00 €

M. FROIDEVAUX Alain 1 place Bernard Alart – 66320 VINCA

<u>Travaux : Travaux d'amélioration énergétique</u> (propriétaire occupant)

Montant des travaux HT : 47 071,36 €

Montant des travaux HT retenus : 47 071,36 €

Montant des travaux TTC : 50 774,65 €

Montant subv. ANAH 80 % (+ 10 % bonification

sortie passoire) : 42 364,00 €

CD 66 : 3 000,00 €

Montant subv. CCCC: 1 000,00 €

M. GINESTET Daniel 8 rue Portal del Cim – 66500 PRADES

<u>Travaux : Travaux d'amélioration énergétique</u> (propriétaire occupant)

Montant des travaux HT : 45 585,84 €

Montant des travaux HT retenus : 44 725,64 €

Montant des travaux TTC : 48 201,18 €

Montant subv. ANAH 80 % : 35 781,00 €

CD 66 : 3 000,00 €

Mme FREMONT Mélanie 1 rue des Couloumines – 66360 SAHORRE

<u>Travaux : Travaux d'amélioration énergétique</u> (propriétaire occupant)

Montant des travaux HT : 54 781,38 €

Montant des travaux HT retenus : 54 181,38 €

Montant des travaux TTC : 58 002,71 €

Montant subv. ANAH 80 % (+ bonification 10 %

sortie passoire) : 48 763,00 €

CD 66 : 3 000,00 €

Montant subv. CCCC: 1 000,00 €

M. YACONO Jérémy
 2 carrer de l'Eglise – 66500 MOLITG-LES-BAINS

<u>Travaux : Travaux d'amélioration énergétique</u> (propriétaire occupant)

Montant des travaux HT : 31 141,40 €

Montant des travaux HT retenus : 31 141,40 €

Montant des travaux TTC : 32 854,17 €

Montant subv. ANAH 60 % : 18 685,00 €

CD 66 : 2 000,00 €

Mme FONS Jacqueline 24 rue du Chant des Oiseaux – 66500 PRADES

<u>Travaux : Travaux d'adaptation à domicile</u> (propriétaire occupant)

Montant des travaux HT : 6 126,60 €

Montant des travaux HT retenus : 6 126,60 €

Montant des travaux TTC : 6 739,26 €

Montant subv. ANAH 70 % : 4 289,00 €

CD 66 : 1 200,00 €

• M. BRAZEAU Didier

6 rue de l'eau qui chante – 66360 CANAVEILLES

<u>Travaux : Travaux d'amélioration de l'habitat (propriétaire occupant)</u> (travaux lourds)

Montant des travaux HT : 105 379,53 €

Montant des travaux HT retenus : 105 379,53 € (plafonné à 70 000 €)

Montant des travaux TTC : 112 640,88 €

Montant subv. ANAH 60 % (+ bonification sortie passoire 10%): 49 000,00 €

CD 66 : 6 500,00 €

Montant subv. CCCC: 2 000,00 €

Le dossier a été engagé en 2023 et validé par le conseil communautaire du 11/04/2024. Cependant, le dossier n'a pas été validé par l'ANAH en 2023, et a bénéficié des nouvelles conditions d'aides de 2024 (dispositifs Mon Accompagnateur Rénov' et Ma Prime Logement Décent). Un nouveau calcul des subventions a donc eu lieu en 2024, en particulier celles de l'ANAH. La participation du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes Conflent Canigo restent inchangés par rapport au dossier engagé en 2023. Le montant de la facture a été légèrement modifié (passant de 105 747,03 € HT à 105 379,53 € HT).